

Direction de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 février 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.535

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 3 novembre 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

« [...] l'ensemble des copies et le cumul des sommes engagées en services achetés et en salaire de la main-d'œuvre indépendante pour l'imagerie médicale, la médecine nucléaire et TEP et la radio-oncologie, comme indiqué dans les rapports financiers annuels de l'ensemble des établissements publics du Réseau de la santé et des services sociaux, et ce, de 1994 à 2013. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons, sous l'onglet 1, les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-auxdocuments-dorganismes-publics/

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1